

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 18 septembre 2023 le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

N° 23-048 Règlement instaurant un programme de crédit de taxes foncières visant à favoriser la construction, la rénovation et la location annuelle de logements locatifs servant à des fins résidentielles

2. Ce règlement a été approuvé par la ministre de l'Habitation, le 16 octobre 2023.
3. Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 18 octobre 2023.
4. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

FAIT À RIMOUSKI, CE 18^E JOUR D'OCTOBRE 2023

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier